

CONTRAT DE PAYS DE BEUCE

MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010-2014

ACTION 8-2 : DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ➔ Diversifier et compléter l'offre touristique et de loisirs

EFFETS ATTENDUS

- ➔ Augmentation de la fréquentation des hébergements et des sites touristiques (fréquentation 2008 pour les 10 meublés de tourisme inscrits à la centrale de réservation du CDT 28 : 24,2 semaines)
- ➔ Attirer de nouveaux investisseurs touristiques en Beauce

EVALUATION DE L'ACTION

- Indicateurs de réalisation et ou de résultats de la mesure
 - *Nombre d'aires de services pour camping car créées et type de services proposés*
 - *Nombre de sites touristiques, patrimoine mis en valeur*
 - *Nombre d'activités de loisirs de plein air soutenues*
- Indicateurs d'impact le cas échéant
 - *Nombre de jours d'ouverture au public des sites touristiques*
 - *Evolution de la fréquentation des principaux sites ouverts au public et des meublés de tourisme*
 - *Evolution du nombre de nuitées sur le Pays et de la durée moyenne de séjour.*

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

Affirmer la Beauce comme une destination touristique de proximité aux portes de l'Île de France. Diversifier l'offre touristique et de loisirs pour répondre au mieux aux attentes des clientèles touristiques.

A – Création d'aires de services pour les campings car

Descriptif : création d'aires de services pour les campings car (en priorité à la ferme).

Investissements éligibles : études de faisabilité, travaux de réhabilitation de bâtiments existants, d'environnement extérieur, d'accessibilité des PMR, mobilier relatif aux aires de services des campings cars, aménagements paysagers des aires de services.

Bénéficiaires :

Aire de camping car à la ferme : privés (agriculteurs)

Taux : 25%

Aire de services pour les campings car : Communes et communautés de communes (en cas de carence de l'initiative privée et dans le cas d'une gestion professionnelle).

Taux : 25%

Modalités de financement des opérations : Analyse des besoins en aire de camping car à réaliser préalablement. Avis du CDT et de l'association du tourisme vert en Eure et Loir demandé sur les dossiers.

B – Développer les sites touristiques identitaires :

Descriptif : s'appuyer sur les sites touristiques existants pour développer une offre touristique plus identitaire par rapport au territoire beauceron : activités liées au vent, au blé (farine, pain...), valorisation du patrimoine historique et vernaculaire (châteaux, moulins, fermes beauceronnes, vestiges archéologiques...).

Investissements éligibles :

- Investissements permettant l'amélioration de l'accueil du public et de l'offre des sites touristiques dans le cadre d'un programme global d'aménagement : amélioration de la scénographie, aménagements intérieurs et extérieurs, signalisation du site, acquisition de mobilier, développement des TIC....
- Investissements permettant l'adaptation du site touristique pour l'accueil de publics handicapés en vue de l'obtention du label Tourisme et Handicap.
- Investissements liés à la réhabilitation du patrimoine beauceron (moulins, fermes...) en vue d'une valorisation touristique : augmentation de la fréquentation, ouverture au public....

Maîtres d'ouvrage bénéficiaires : communes, communautés de commune, associations, privés ayant en charge la gestion d'un site touristique.

Taux maxi de subvention :

MO privée : 25%

MO associative : 40%

MO publique : 25%

Modalités de financement des opérations : priorité aux projets de valorisation des sites touristiques existants et aux projets situés sur ou à proximité de la Route du Blé en Beauce.

Chaque projet de développement de nouvelles activités touristiques devra faire l'objet d'une étude de faisabilité économique qui devra démontrer la viabilité économique du projet.

Le maître d'ouvrage, quel qu'il soit, devra justifier des moyens d'animation et d'accueil consacrés au projet.

La réhabilitation du patrimoine beauceron devra être intégrée dans un projet global de valorisation touristique et culturelle avec une obligation d'ouverture au public et de mise en réseau.

L'avis de la Direction du Tourisme sera demandé sur tous les projets présentés dans cette action.

Tout projet dont le coût excède 0,3 M € HT devra faire l'objet d'un audit énergétique préalable.

Contacts

Pays de Beauce

Stéphanie JOUSSET, Agent de Développement du Pays de Beauce

Tél. 02 37 99 03 11 – Fax 02 37 99 20 63

pays.de.beauce@wanadoo.fr